



AVIS DU MAIRE

-

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-

Le conseil municipal se réunira
à la **Salle Polyvalente, Place Monthioux**
Samedi 4 Juillet 2020 à 10H
Affiché le Mardi 30 Juin 2020

-

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
4. Indemnités du Maire et des Adjoints
5. Indemnités d'un conseiller municipal ayant reçu une délégation de fonctions du Maire
6. Délégations du Conseil Municipal au Maire
7. Désignation de la commission d'appel d'offres
8. Désignation de la commission des délégations de services publics
9. Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS
10. Représentation de la commune dans les organismes extérieurs

Questions diverses

La présence du public sera limitée à une quarantaine de personnes afin de respecter les consignes sanitaires. Le public devra porter un masque (grand public ou chirurgical).

Le Maire



Jeanine PERRUCHET